**Programmes de bonne nutrition des élèves de Toronto**

**Foire aux questions**

**Dois-je soumettre la demande COMPLÈTE ou la demande de RENOUVELLEMENT du programme de bonne nutrition des élèves?**

**Question 1.** Mon école reçoit présentement des subventions municipales et provinciales du programme de bonne nutrition des élèves pour un programme de déjeuner et un programme de collation d’après-midi. Nous aimerions changer le programme de déjeuner pour un programme de repas du matin, et conserver le programme de collation d’après-midi. Quelle demande devrais-je soumettre?

**Réponse 1 :** Puisque le repas du matin est un nouveau programme n’ayant jamais été financé auparavant, vous devrez soumettre la demande COMPLÈTE, en prenant soin d’inclure un menu. Bien que le programme de collation d’après-midi ne soit pas nouveau et que vous pourriez remplir une demande de renouvellement pour celui-ci, vous pouvez tout simplement inclure l’information concernant la collation d’après-midi avec l’information sur le repas du matin dans la demande complète, plutôt que de remplir deux demandes distinctes, à savoir une complète et une de renouvellement.

**Question 2 :** Nous recevons des subventions municipales et provinciales du programme de bonne nutrition des élèves pour notre programme de déjeuner depuis cinq ans. Par contre, nous n’avons pas pu l’offrir pour l’année scolaire 2018-2019 puisque l’école était en construction. Quelle demande devrais-je soumettre?

**Réponse 2 :** La demande complète doit être soumise puisque le programme a cessé d’être offert à un certain moment au cours de l’année d’octroi de la subvention 2018-2019.

**Question 3 :** Nous recevons des subventions municipales et provinciales du programme de bonne nutrition des élèves pour notre programme de repas du matin depuis trois ans. Pour l’année scolaire 2019-2020, nous connaîtrons une hausse marquée du nombre d’élèves puisque l’école avoisinante fermera ses portes. Dois-je soumettre une demande pour un nouveau programme considérant que le nombre d’élèves que nous servirons changera grandement?

**Réponse 3 :** Non. Le type de programme (repas du matin) ne changera pas; par conséquent, vous devrez soumettre une demande de renouvellement.

**Question 4 :** Notre programme n’a jamais reçu de subventions municipales et provinciales du programme de bonne nutrition des élèves pour soutenir notre programme de déjeuner. Quelle demande devrais-je soumettre?

**Réponse 4 :** On considère qu’il s’agit là d’un nouveau programme. Par conséquent, vous devrez soumettre une demande complète.

**Question 5 :** Il y a quatre ans, nous avions un programme de bonne nutrition des élèves à notre école et nous recevions des subventions municipales et provinciales. Nous avons cessé d’offrir le programme, mais nous envisageons de le présenter de nouveau pour l’année scolaire 2019-2020. Quel formulaire devrais-je soumettre?

**Réponse 5 :** On considère qu’il s’agit là d’un nouveau programme. Par conséquent, vous devrez soumettre une demande complète.

**Question 6 :** Nous recevons présentement des subventions municipales et provinciales du programme de bonne nutrition des élèves pour un programme de déjeuner, et nous aimerions ajouter un programme de repas du matin. Quelle demande devrais-je soumettre?

**Réponse 6 :** Vous devrez soumettre une demande complète puisque le repas du matin est un nouveau programme. Bien que le programme de déjeuner ne soit pas nouveau, vous pouvez tout simplement inclure l’information concernant le déjeuner avec l’information sur le repas du matin dans la demande complète, plutôt que de remplir deux demandes distinctes, à savoir une complète et une de renouvellement.

**Question 8 :** Mon programme a cessé d’être offert à la fin du mois de mai 2018 plutôt qu’en juin 2018. Puis-je soumettre quand même le formulaire de renouvellement?

**Réponse 8 :** Oui, vous pouvez soumettre la demande de renouvellement.